

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

HEP-BEJUNE : on améliore les comptes en se sucrant sur le dos des étudiants ?

Constatant une pénurie importante de personnel enseignant, plus particulièrement pour assumer les remplacements dans les classes primaires, les trois cantons signataires du concordat de la HEP-BEJUNE ont demandé à cette institution de proposer des mesures permettant d'atténuer ce phénomène.

Parmi les solutions avancées, la plus intéressante a été la « formation par l'emploi » en 3^e année de la HEP. Cette formule prévoit, et ce depuis la rentrée scolaire d'août 2014, que les établissements scolaires de l'espace BEJUNE, à la recherche de remplaçants, puissent faire appel à des étudiants de 3^e année à la HEP. L'avantage de ce modèle est double : d'une part, du personnel déjà passablement formé est à disposition des écoles ; d'autre part, la responsabilité assumée par l'étudiant, sous la surveillance des formateurs de l'institution comme dans le cadre d'un stage, est un atout indéniable dans la formation des enseignants pouvant bénéficier de cette opportunité.

Naturellement, contrairement à ce qui est valable pour un stage, les autorités qui font appel à ces remplaçants-étudiants doivent les salarier, à un tarif horaire inférieur à ce qu'il serait pour un enseignant diplômé. Durant la première année de l'expérience, les étudiants ont assuré 37 semaines de remplacement, alors que 25 semaines de stages, 24 pour du co-enseignement et 3 pour du soutien pédagogique, venaient compléter la formation en pratique professionnelle. Pour les 52 semaines constituées par d'autres formules que les remplacements, les étudiants ne sont pas rémunérés. Ainsi, l'octroi de remplacements ne pouvant être assuré à tous les étudiants à parts égales, il a été admis, afin de ne pas effectuer de choix favorables financièrement à certains étudiants seulement, que les salaires perçus à ce titre étaient versés dans un pot commun puis réparti entre tous les étudiants, qu'ils aient effectué des remplacements ou non. Nous savons que les étudiants, et les parents de ceux-ci, ont apprécié cette manne permettant de financer partiellement les frais occasionnés par la formation globalement.

En dépit des avantages pédagogiques et de formation soulignés, cette formule profite surtout aux cantons car, du point de vue des étudiants, elle se traduit par des exigences supplémentaires sur le plan concret (déplacements, temps investi) que sur le plan de la formation (adaptations multiples, difficulté de planification du mémoire, etc.).

Mais voici qu'au moment de la présentation du budget 2018, une mesure est présentée à la Commission interparlementaire de contrôle (CIC) de la HEP-BEJUNE. En effet, il est désormais prévu d'opérer une retenue de 15% sur les salaires des étudiants assurant des remplacements afin de financer les frais administratifs d'organisation de ces remplacements que la HEP ne devaient pas assumer auparavant. Présentée ainsi, cette mesure peut se comprendre. Par contre, lorsque l'on apprend qu'en 2016 les remplacements ont rapporté au pot commun 800'000 francs, on peine à croire que les frais administratifs liés à la gestion de ces remplacements atteignent un montant de 120'000 francs. Dans le Jura, ce montant permettrait d'engager un agent administratif IV (ou un enseignant primaire) à plein temps avec déjà une certaine expérience. C'est évident, jamais un poste complet n'est dédié à cette gestion au sein de la HEP-BEJUNE. On va là clairement vers une forme d'exploitation des étudiants par l'institution chargée de les former. La présidente du comité stratégique a

d'ailleurs admis, en séance de la CIC, que cette mesure était purement économique en regard des « énormes difficultés financières » rencontrées par les cantons de Neuchâtel et du Jura !

Nous précisons encore que l'encadrement pédagogique des étudiants pendant qu'ils effectuent des remplacements n'est pas plus important que s'ils se trouvaient en stages de formation, en co-enseignement ou en soutien pédagogique, moments durant lesquels ils ne sont pas rémunérés. C'est donc bien dans le domaine administratif uniquement qu'un surplus de travail pour la HEP peut être occasionné éventuellement.

Nos questions à l'exécutif cantonal :

1. Le Gouvernement cautionne-t-il une pratique financière aussi douteuse ou entend-il demander les détails des prétendus frais supplémentaires engendrés par la formation par l'emploi des étudiants de la HEP-BEJUNE ?
2. Le Gouvernement va-t-il, sur cette base, exiger que la HEP-BEJUNE n'opère pas une retenue supérieure aux frais effectifs dûment prouvés par l'exigence formulée en 1 ?
3. Plus globalement, le Gouvernement est-il favorable à accorder davantage de compétences à la Commission interparlementaire de contrôle qui, pour l'heure, ne fait que prendre connaissance du budget établi par le Comité stratégique de la HEP, avec le seul droit de poser des questions ?

Delémont, le 20 décembre 2017

Groupe VERTS et CS-POP
Rémy Meury



A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'P. Fum', 'W. Godel', 'R. Meury', and others, some with initials or stylized marks.